

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **131 (2005)**

Heft 19: **Implanter AlpTransit**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RECUEIL DES NORMES ET PLANIFICATION FINANCIÈRE

Réunie les 26 et 27 août à Berne pour son deuxième séminaire de réflexion 2005, la direction de la **sia** a notamment débattu de deux objets essentiels pour l'avenir de la société : l'orientation à donner aux futurs travaux de normalisation et les perspectives financières de la **sia**.

Parmi les objectifs que la direction s'est fixés, figure celui de profiler la **sia** comme l'association professionnelle de référence dans les domaines qu'elle représente. Dans cette optique, le président Daniel Kündig a insisté sur l'importance de soumettre clairement toutes les activités de la société, de ses sections, groupes professionnels et sociétés spécialisées à cette aspiration commune. Comme l'a fait remarquer Alfred Hagman, il s'agit-là d'un but qui concrétise aussi la volonté des responsables de soutenir les membres de la société.

Reconnaissance professionnelle et honoraires

Sur le front des qualifications professionnelles, quelques signaux politiques encore ténus émanant de la Berne fédérale semblent montrer que les requêtes de la **sia** en faveur d'une reconnaissance officielle des ingénieurs et architectes commencent à être mieux comprises. Il est essentiel que les

maîtres de l'ouvrage disposent d'offres d'honoraires transparentes et comparables en matière de prestations d'étude, ce qui implique que les milieux concernés ainsi que les principaux mandants au service des pouvoirs publics soutiennent les nouvelles méthodes élaborées par la **sia** pour le calcul des honoraires. Une enquête commandée par la **sia** au printemps a heureusement révélé une large acceptation de ces nouveaux principes. Une lettre d'information ciblée - accompagnée d'un courrier cosigné par le directeur de la Conférence des organes fédéraux de la construction (KBOB) - sera envoyée aux responsables concernés de la Confédération, des cantons et des villes pour leur rappeler les changements intervenus au niveau des honoraires et les rendre attentifs aux nouvelles options qui en découlent. Les maîtres de l'ouvrage professionnels du secteur privé seront également contactés et les membres bureaux de la **sia** à nouveau informés.

Formation professionnelle et recherche appliquée

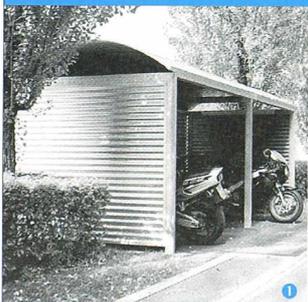
Un besoin de clarification demeure en ce qui concerne la Fondation des registres suisses des ingénieurs, des architectes et des techniciens (REG). Il en va de même pour la politique de formation que la **sia** entend soutenir, un nivellement par le bas n'étant aucune-

ment souhaitable. Quant aux activités de recherche, la création de la fondation pour la recherche sur les concours est prévue pour début 2006. Actuellement, la plate-forme « Avenir de la construction » s'occupe prioritairement de recherche appliquée à la construction, ce qui l'a amenée à déposer cette année une demi-douzaine de projets auprès de l'agence fédérale pour la promotion de l'innovation (CTI). Cela souligne l'importance d'un domaine de recherche, dont le soutien doit aussi être perçu comme rentable aux yeux des politiciens.

Normes et règlements, une activité centrale

Les travaux de normalisation de la **sia** s'inscrivent dans un contexte diversifié, touchant de multiples intérêts qui relèvent à la fois de la recherche et du développement, de l'exercice professionnel et de l'environnement économique. Fondamentalement axées sur l'obtention de résultats, les normes de la **sia** évitent la prescription de détails techniques. Les expériences faites au cours des dernières années plaident en faveur d'une définition claire des objectifs et d'une pondération des thèmes traités. Hansjörg Leibundgut préconise l'examen systématique des facteurs entraînant l'élaboration d'une nouvelle norme. Il s'agit en effet de juguler

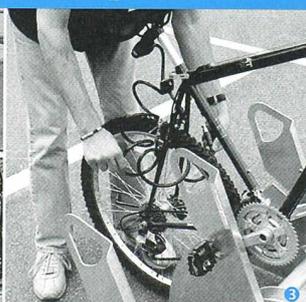
Mobilier parfait pour l'extérieur



1



2



3

Le numéro 1 suisse présente:

- 1 Techno - abri modulaire, livrable également avec portes coulissantes
- 2 BWA bausystem® - raffiné et intemporel, conçu par des architectes
- 3 PedalParc® - tout simplement sûr et génial

Systemes pour parcs à vélos, toitures et blocages innovants

velopa

005

Velopa AG

Limmatstrasse 2, Postfach
CH-8957 Spreitenbach

Tél. +41 (0)56 417 94 00
Fax +41 (0)56 417 94 01

marketing@velopa.ch
www.velopa.ch

le foisonnement des normes, d'en repérer rapidement les effets rétroactifs et d'instaurer des procédures de suivi mûrement réfléchies. Daniel Kündig fait remarquer que la politique normative entérinée par les délégués de la **sia** définit les missions essentielles des rédacteurs de normes, tandis que les options politiques sous-jacentes font de leur élaboration une affaire complexe. La tâche s'apparente souvent à un exercice d'équilibre entre intérêt politique et résultats scientifiques. Des critères seront donc développés pour évaluer les projets relevant de domaines centraux et de thèmes marginaux. A cette fin, les commissions sectorielles des normes établiront des principes de base destinés à servir de guides et à fournir un éventail d'outils aux rédacteurs. La politique normative de la **sia** doit constamment être réévaluée et elle constituera un des objets principaux du premier séminaire de la direction en 2006.

Planification financière à moyen terme

Dans plusieurs domaines budgétaires - dont les cotisations des membres et les dépenses prévisibles à long terme par exemple -, les perspectives financières de la **sia** s'inscrivent dans un développement linéaire. Markus Bühler a rappelé que l'évolution est aussi tributaire des bénéfices réels que la **sia** retire de ses projets et investissements. Si le financement de grands projets tels que les *Swisscodes* peut certes déboucher sur des rentrées réjouissantes, il entraîne aussi des frais annexes en publicité, RP et autres, sans commune mesure avec des actions plus modestes. En ce qui concerne les revues, c'est l'évolution du marché publicitaire qui conditionne l'essentiel des recettes. Cela étant, il est clair que la **sia** se doit de conserver ces supports d'information permanents et réguliers, rehaussés par des contributions scientifiques de qualité, à côté de sa présence sur Internet. Pour la société dans son

ensemble, il importe de continuer à disposer de suffisamment de moyens pour planifier et mettre en œuvre des projets d'envergure dans les années à venir. L'affectation des ressources personnelles et financières doit donc être réexaminée et optimisée si nécessaire.

Charles von Büren,
communication et éditions SIA

Umsicht / Regards / Sgardi

A l'issue de son premier séminaire 2004, la direction avait chargé le secrétariat général de concevoir une représentation de la qualité dans l'environnement construit. Elaboré par un groupe de travail avec l'appui de deux conseillers externes, le projet a d'abord été présenté à la deuxième conférence des présidents à Neuchâtel, puis retravaillé en tenant compte des réactions enregistrées à cette occasion. Sous cette nouvelle forme, il a ensuite été montré pour la première fois aux professionnels de la branche lors de la *Swissbau 2005*. Le concept de l'appel d'offres aujourd'hui disponible est certes ambitieux, mais c'est le prix à payer pour attirer un nombre suffisant de participations de haut niveau. Un descriptif détaillé du projet sera soumis à la direction en octobre, afin de permettre un appel d'offres au début de 2006. Une présentation inaugurale est prévue à l'occasion de la *Swissbau 2007*.



STOP TRAFIC D'ENFANTS

CCP: 10-11504-8

Envoyez-moi votre documentation sur:

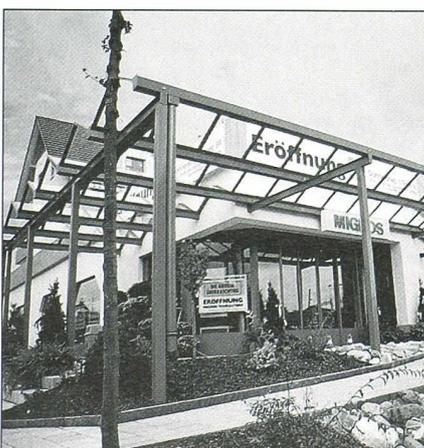
- la campagne "Stop trafic d'enfants"
- le parrainage
- le bénévolat dans ma région

Terre des hommes • En Budon CB • 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021/654 66 66 • Fax 021/654 66 77 • E-mail info@tdh.ch • www.tdh.ch

Terre des hommes

L'enfant n'est pas une marchandise

Nom _____ Prénom _____
Rue _____ NPA/Lieu _____
Tél. _____ E-mail _____



PLUS DE TRANSPARENCE - PLUS DE RESISTANCE CONTRE LES INTEMPERIES !

Nos VOUTES EN BERCEAU ET NOS TOITURES A DEUX PENTES forment une unité d'une esthétique parfaite.

Consultez nos spécialistes pour les éléments translucides.

REAL AG
Uttigenstrasse 128, CH-3603 Thun
Tel. 033 224 01 01, Fax 033 224 01 06
info@real-ag.ch, www.real-ag.ch

MULTIBAT SA
CH-1052 Le Mont s. L.
Tél. 021 652 77 00
Fax 021 652 77 16

Compétence garantie.



COMMISSION CENTRALE DES NORMES ET RÈGLEMENTS

La commission centrale des normes et règlements (CNR) a tenu sa 25^e séance le 25 août dernier. La validité des cahiers techniques devant être formellement confirmée tous les trois ans, la CNR a prolongé jusqu'à fin 2008 le cahier 2003 « Crépis, enduits et systèmes de crépis et d'enduits d'assainissement » et le cahier 2021 « Bâtiments vitrés - Confort et efficacité énergétique ».

Elle a ensuite approuvé la publication des normes SIA 380/4 « L'énergie électrique dans le bâtiment » et SIA 381/101 « Caractéristiques des matériaux de construction » (SN EN 12524). Cette dernière remplace la norme SIA 381/1 du même nom qui remonte à 1980. Aucun recours n'est possible contre cette norme européenne.

La CNR a autorisé le lancement de quatre projets: la révision de la norme SIA 243 « Portes » datant de 1990, sous la direction de la commission des normes du bâtiment, le remaniement de la norme SIA 493.000 « Fiches de déclaration des caractéristiques

écologiques des matériaux de construction » dirigé par la même commission, et la rédaction d'un nouveau cahier technique 20xx, sur les valeurs clés pour les pompes à chaleur, chapeautée par la commission pour les normes des installations et de l'énergie dans le bâtiment. Quant au projet moins habituel de « Standards pour l'exploitation de la forêt », mené sous la houlette de la commission pour les normes des infrastructures et de l'environnement, des questions demeurent sur la forme de cette publication, si bien que la formulation des objectifs devra faire l'objet d'une nouvelle présentation.

La CNR a également pris connaissance de cinq nouveaux projets. L'idée de confier à la commission pour les normes des installations et de l'énergie dans le bâtiment la rédaction d'un cahier technique 20yy traitant des prestations spéciales des concepteurs en installations du bâtiment a été rejetée, car c'est à la commission 108, responsable du domaine, qu'il revient de prendre en charge un tel projet. Les quatre autres propositions ont en revanche été approuvées, soit: la révi-

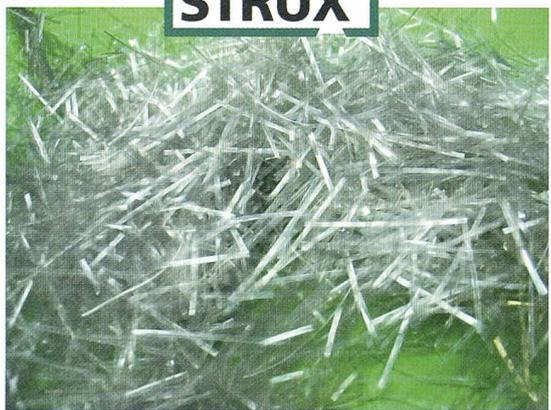
sion de la norme SIA 241 « Travaux de menuiserie » qui remonte à 1988, la clarification des besoins de normalisation en matière d'énergie dans l'industrie, l'élaboration d'une norme de cohésion sur la durabilité dans l'aménagement du territoire, ainsi que la mise au point d'aides au calcul dans le domaine énergétique. Les requêtes correspondant à ces projets doivent maintenant être formulées.

A l'interne, la CNR a approuvé de nouvelles annexes aux directives R72 régissant la normalisation, pris connaissance de l'état d'avancement du plan quinquennal et débattu la question du texte qui fait foi parmi les diverses versions linguistiques des normes. La fin de la séance a été consacrée à des informations fournies par les commissions sectorielles, au rapport du groupe travaillant sur la pérennité du domaine construit en Suisse, ainsi qu'aux récents développements dans le domaine relevant de la commission pour les conditions générales dans la construction (CGC).

Dr Markus Gehri,
secrétariat général SIA

web : www.graceconstruction.com

STRUX®



**Pour le renforcement des bétons,
prescrivez STRUX®,
la fibre synthétique
de Nouvelle Génération !**

En augmentant ductilité et durabilité des bétons, tout en alliant une grande sécurité et facilité de mise en oeuvre, les fibres STRUX® vous garantissent qualité et longévité de vos ouvrages en béton. En substitution des armatures métalliques traditionnelles dans les domaines suivants :

- Dallages au sol
- Radiers
- Aires de stockage extérieures
- Pistes cyclables et voirie
- Parkings
- Dallages résidentiels ...